

Session de mai 2002
Ordre du jour du jeudi 23 mai

Début de la séance 8h30 et 14h00

Fin de la séance *open end* [La séance se termine lorsque la partie obligatoire de l'ordre du jour est épuisée. Si cette partie est épuisée plus tôt que prévu (avant 18h00) et qu'il est possible et souhaitable de continuer la séance, l'assemblée passe aux premiers points de l'ordre du jour du lendemain.]

Pauses en principe une fois le matin et une fois l'après-midi, en fonction de l'avancement des travaux (si l'assemblée envisage de travailler pendant la soirée, les pauses sont aménagées en conséquence)

1. Ouverture et communications

2. Fin de l'examen de détail des thèses présentées par la Commission 6

Elections, nominations, surveillance 6.16 ; 6.17 ; 5.2.3.22b ; 6.18 ; 5.2.3.19h ; 6.19 ; 6.19^{bis} ; 6.20 ; 6.21 ; 6.22 ; 6.23 ; 5.2.3.19g ; 6.24.1 ; 6.24.2 ; 6.25 ; 6.26 ; 6.27 ; 6.28 ; 6.29 ; 6.30 ; 6.31 ; 6.32 ; 6.33

Listes des tribunaux 6.34.1 ; 6.34.2 ; 6.34.3 ; 6.34^{bis}

Principes généraux 6.35 ; 6.36 ; 6.37 ; 6.38 ; 6.39 ; 6.40 ; 6.41 ; 6.42 ; 6.43

Autonomie financière 6.44

Composition du Tribunal cantonal 6.45.1 ; 6.45.2

Assistance judiciaire 6.46

3. Budget 2003

4. Examen des thèses présentées par la Commission 8

- 3.1. Rapport oral de la porte-parole de la commission (5 à 10 minutes)
- 3.2. Interventions sur l'entrée en matière uniquement si celle-ci est effectivement combattue
- 3.3. Examen détaillé des thèses

Thèse introductory 8.1

Rôle des partis politiques 8.2 ; 8.3 ; 8.4

Financement des partis politiques 8.5 ; 8.6 ; 8.7 ; 8.7^{bis} ; 8.8 ; 8.8^{bis} ; 8.9 ; 8.9^{bis}

Consultation des partis politiques 8.10 ; 8.10^{bis}

5. Divers

FIN DU PROGRAMME OBLIGATOIRE